

Séance du 28 janvier 2021

Date de la convocation : 22 janvier 2021

Délibération n° 2021-07

Membres

En exercice : 14

Présents : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention :

L'an deux mille vingt et un et le 28 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Hervé Pupier, espace Cabanac, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.

Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, COCHET, FRANCH, LAVERGNE, PASQUALINI, PIN-BELLOC, et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, FRILLAY, GONINDARD et JOCTEUR-MONROZIER.

Absent et excusé : M. OTAL.

Mme PASQUALINI Marion a été élue secrétaire de séance.

Objet : Convention de servitude avec ENEDIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux ont été entrepris par ENEDIS sur la commune. Il s'agit du renforcement de la ligne haute tension 20 000 volts. Ces travaux ont entraîné l'implantation d'un poste de transformation en remplacement du poste existant en bordure de la RD813, sur la parcelle AB 41, propriété communale.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, une convention de mise à disposition pour l'implantation du poste de transformation et une convention de servitude pour l'enfouissement de la ligne sur le domaine public a été signée, autorisée par la délibération n° 39/2017 en date du 19 octobre 2017.

Le Maire informe l'assemblée, qu'une nouvelle délibération est nécessaire afin de réitérer cette convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à réitérer cette convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Bernard CROUZIL

Le Maire certifie que la présente délibération a été :
publiée le 02/02/2021
transmise au Représentant de l'Etat le 02/02/2021
Pour copie conforme
Le Maire,

